



Le SNUipp-FSU a rencontré le ministre de l'Éducation nationale Benoît Hamon.

À cette occasion, le syndicat lui a remis son appel solennel déclinant les priorités pour réussir l'école.

Le SNUipp-FSU a dit au ministre, de manière très forte, l'urgence d'améliorer la condition et la reconnaissance professionnelles des enseignants du primaire. Les enseignants l'attendent. On ne peut plus tergiverser ! Leurs conditions d'exercice du métier (temps, formation, inspection...) et leur considération (salaire, exercice du droit syndical..) réclament des mesures immédiates.

Pour le SNUipp-FSU, il est temps que cela change. L'école est aujourd'hui plombée par une réforme des rythmes scolaires toujours contestée qui a tout écrasé alors qu'elle aurait dû être seconde.

Le SNUipp-FSU a ainsi présenté ses propres priorités au travers de son « texte d'appel du Conseil national » pour permettre aux enseignants d'avoir les moyens de faire réussir tous les élèves.

Moyens pour l'école, conditions de travail, salaires, voilà nos urgences !

Des conditions de travail sereines :

Diminuer le nombre d'élèves par classe, augmenter les moyens pour le remplacement, l'aide aux élèves, le « plus de maîtres que de classes » sont incontournables. Le SNUipp-FSU demande que le budget 2015 traduise les créations de postes nécessaires pour une école primaire toujours sous dotée.

Du temps et de la confiance :

Le travail de préparation, de recherche, en équipe, les rencontres avec les parents doivent être totalement reconnus. Le SNUipp-FSU a demandé au ministre que les 108 heures soient forfaitisées et leur organisation totalement revue avec notamment la fin des APC. Ce temps doit être laissé entièrement aux enseignants et aux équipes et sous leur entière responsabilité.

De même, le SNUipp a clairement demandé que l'on banalise une journée de classe pour la consultation des enseignants sur les programmes de maternelle et le socle en octobre prochain, comme cela avait le cas pour les programmes de 2002.

Sensible à nos arguments, et sans s'engager définitivement, le ministre a tout de même ouvert la porte à cette possibilité sous forme d'une demi-journée.

De la formation continue :

Le SNUipp-FSU a alerté sur la mise en place chaotique de Magistère (contenu, contrôle hiérarchique inacceptable...). Il a clairement dit au ministre que ce dispositif ne pouvait en aucun cas se substituer à une formation continue de qualité sur le temps de travail. Des modifications sont indispensables. Les enseignants sont des professionnels qui doivent bénéficier de connaissances réactualisées et nourries par les recherches récentes. Les plans académiques de formation doivent offrir des stages longs pour tous les enseignants.

Et la Direction d'école ?

Si le ministère ne bouge pas, le SNUipp-FSU lancera sa consigne ! La simplification administrative promise pour la rentrée prochaine n'a pas avancé. Aucun groupe de travail n'est officiellement programmé à un mois de la sortie. Le SNUipp-FSU qui avait déjà tiré la sonnette d'alarme en mars a dénoncé cette situation. Avec les rythmes et peu d'avancée sur le temps de décharge, la coupe est pleine.

En l'absence de premières mesures d'allégement pour la rentrée prochaine, le SNUipp-FSU a informé le ministre que le syndicat lancerait avec et pour les directeurs sa propre consigne de simplification administrative. Ce sont eux qui savent ce qui est utile et prioritaire pour le bon fonctionnement de l'école.

La date du départ en retraite :

Le SNUipp-FSU a dit son exigence que les enseignants des écoles puissent, comme l'ensemble des fonctionnaires, partir en retraite en cours d'année s'ils le souhaitent et ne plus être obligés d'attendre la fin de l'année scolaire.

Enfin, de la reconnaissance salariale :

Le salaire des PE n'est absolument pas à la hauteur. A même niveau de qualification, égale considération. Pour le SNUipp-FSU, dans un premier temps, les rémunérations (ISAE) et perspectives de carrières doivent être alignées sur celles des enseignants du second degré.

Concernant les ABCD de l'égalité, le SNUipp-FSU a réaffirmé son soutien à ce dispositif qui doit continuer et se généraliser.

Le droit syndical, j'y ai droit :

Sur l'exercice du droit syndical comme sur le droit de grève avec l'obligation de déclaration préalable, les PE ont eu leurs droits limités sous le quinquennat précédent. Pour le SNUipp-FSU, il est temps qu'ils bénéficient des mêmes droits que leurs collègues du second degré et l'ensemble des fonctionnaires. Le SNUipp-FSU a

demandé avec insistance au ministre que les réunions d'information syndicales puissent se tenir à nouveau sur l'intégralité du temps de service.